



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE



CONFÉRENCE RÉGIONALE

DE LA SIGNATURE À LA RATIFICATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA CONTREFAÇON DES PRODUITS MÉDICAUX ET LES INFRACTIONS SIMILAIRES MENAÇANT LA SANTÉ PUBLIQUE (CONVENTION MÉDICRIME)

Avec la participation de représentants des Etats suivants :
Andorre, France, Allemagne, République de Guinée, Irlande, Italie,
Luxembourg, Monaco, Maroc, Portugal, Espagne, Suisse, Royaume-Uni

PROGRAMME

21 et 22 novembre 2013
Madrid
Espagne

Contexte et objectifs

Le Conseil de l'Europe a élaboré une convention qui constitue, pour la première fois de l'histoire, un traité international contraignant dans le domaine du droit pénal en criminalisant la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (Convention MÉDICRIME).

Cette convention est destinée à protéger la santé publique par la mise en œuvre de sanctions pénales visant à punir les actes répréhensibles, par l'introduction de mesures de prévention et de protection des victimes et par la promotion de la coopération aux niveaux national et international.

Les valeurs fondamentales du [Conseil de l'Europe](#) sont la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et la promotion de l'état de droit et de la démocratie. L'Organisation vise à identifier des solutions aux défis que rencontrent les sociétés d'aujourd'hui.

La contrefaçon des produits médicaux et la criminalité associée menacent le droit à la vie inscrit dans la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH). Elles ont pour effet d'ébranler la confiance du public dans les systèmes de santé et dans leurs autorités de surveillance.

La criminalité liée à la contrefaçon de produits médicaux se propage au niveau mondial et n'épargne aucun pays.

Le Conseil de l'Europe s'est depuis longtemps préoccupé de l'absence d'une législation harmonisée au niveau international, de l'absence de sanctions dissuasives proportionnées aux dommages causés aux patients et de l'implication d'organisations criminelles opérant au niveau international.

Grâce à sa composition paneuropéenne et à sa coopération avec des Etats et des régions au-delà des frontières de l'Europe, le Conseil de l'Europe a pu entreprendre l'élaboration d'un traité de droit pénal international centré sur la santé publique et ayant une portée véritablement mondiale : rédigé par décision du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et soutenu par la coopération inter-secrétariats entre la Direction générale des droits de l'homme et de l'état de droit et la Direction générale de la démocratie par le biais de la Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (DEQM), le texte de cette convention a été ouvert à la signature à Moscou (Fédération de Russie) le 28 octobre 2011. L'Espagne est le deuxième pays à avoir ratifié la Convention MÉDICRIME.

Objectifs de la conférence

Cette conférence vise à faire progresser de manière sensible la lutte contre la contrefaçon de produits médicaux et les infractions similaires en Europe et dans le monde en encourageant un soutien politique à la mise en œuvre concrète de la Convention MÉDICRIME. Ces objectifs sont les suivants :

1. encourager les Etats à signer et ratifier la convention ;
2. sensibiliser les parlementaires, les services répressifs, les ONG, les médias et les autres professionnels qui travaillent dans ce domaine ;
3. examiner les avantages et les défis liés à la ratification de la convention ;
4. échanger les expériences et le savoir-faire en la matière et promouvoir les contacts professionnels.

Public cible

Cette conférence s'adresse notamment aux responsables de l'élaboration des politiques, aux représentants des autorités judiciaires, sanitaires et policières ainsi qu'aux procureurs, aux responsables des services de police et de douane, aux responsables des agences du médicament, et aux organisations et institutions internationales et européennes concernées.

Intervenants

Une liste détaillée des intervenants de la conférence est fournie en annexe du programme.

Organisation

<i>Lieu</i>		49 rue San Bernardo, Madrid (Espagne)
<i>Accueil</i>		9 h 15 – 09 h 45
<i>Pause café</i>		salle de réunion
<i>Déjeuner</i>		13 h 15 (Lieu : Palais de Parcent, 62 rue San Bernardo)
<i>Dégustation du vin</i>		12 h 30 (Lieu: 49 rue San Bernardo)
<i>Interprétation</i>		Interprétation simultanée (anglais/français/espagnol) pour toutes les séances
<i>Actes</i>		Les actes de la conférence seront publiés
<i>Conférence de presse</i>		10 h 30 (Salle à confirmer)
<i>Événement social</i>		"Promenade autour du Madrid des Habsbourgs», organisée par la Mairie de Madrid. Point de rencontre: Office de Tourisme - 27 Plaza Mayor

09h15-09h45	 Arrivée et enregistrement des participants
-------------	--

SESSION D'OUVERTURE

- M. Alberto Ruiz-Gallardón, Ministre de la Justice, Espagne
- M^{me} Ana Mato Adrover, Ministre de la Santé, des Services sociaux et de l'Egalité, Espagne
- M. Jan Kleijssen, directeur, Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, Direction générale des droits de l'homme et de l'état de droit (DG I), Conseil de l'Europe
- M^{me} Susanne Keitel, directrice, Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (DEQM), Direction générale de la démocratie (DG II), Conseil de l'Europe
- M. Ángel Llorente, Directeur général de la coopération juridique internationale et des relations interconfessionnelles, Ministère espagnol de la Justice

10 h 30 – 11 h 00

 Conférence de presse

10 h 30 – 11 h 00

 Pause café

SÉANCE 1
OBJECTIFS ET AVANTAGES DE LA CONVENTION MÉDICRIME

Président : M. Lorenzo Salazar,
Président du Comité européen pour les problèmes criminels du Conseil de l'Europe (CDPC), Italie

11 h 00	Origine, objet et objectifs de la Convention MÉDICRIME M. Hans-Holger Herrfeld, Ministère fédéral de la Justice, Berlin, Département du droit pénal, Allemagne
11 h 15	Le travail de l'APCE dans le domaine de la Convention MEDICRIME M. Jim Dobbin, Vice-président de la sous-commission de la santé publique, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
11 h 30	Le rôle de la Cour européenne des droits de l'homme M ^{me} Ksenija Turkovic, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Croatie
11 h 45	La stratégie de l'Espagne contre la contrefaçon des produits médicaux 2012 – 2015 : un exemple concret de contrefaçon M ^{me} Belén Crespo Sánchez-Eznarriaga, Directrice, Agence espagnole des médicaments et des dispositifs médicaux (AEMPS)
12 h 00	Débat

SÉANCE 2
PROTECTION DES VICTIMES DE LA CONTREFAÇON DES PRODUITS MÉDICAUX

Président : M. Carlos María Romeo Casabona,
Professeur de droit pénal, UPV-EHU et directeur de la chaire interuniversitaire Droit et génome humain, Université de Deusto et Université du Pays basque

12 h 15	La protection des victimes de la contrefaçon des produits médicaux M ^{me} Luisa Vidal, Juge, Espagne
12 h 30	Une méthode douanière de lutte contre le trafic de médicaments contrefaits M ^{me} Junko Yamamoto, Attaché technique, Organisation mondiale des douanes
12 h 45	Le rôle de l'industrie dans la protection du public dans le domaine de la contrefaçon et médicaments illicites M. Ashley How, Directeur EMOA, Institut de sécurité pharmaceutique (PSI)
13 h 00	Débat

13 h 15 – 14 h 45

 Pause déjeuner

SÉANCE 3

TABLE RONDE

Président: M. Oscar Alarcón Jiménez,
Co-secrétaire du Comité européen pour les problèmes criminels du Conseil de l'Europe (CDPC)

15 h 00	Etat des lieux de la signature/ratification de la Convention MÉDICRIME Intervention des délégations suivantes : Andorre, Belgique, France, Allemagne, République de Guinée, Irlande, Italie, Luxembourg, Monaco, Maroc, Portugal, Espagne, Suisse, Royaume-Uni. Ces délégations sont invitées à présenter un état des lieux de la Convention MÉDICRIME dans leur pays
---------	---

16 h 15 – 16 h 30

 **Pause café**

SÉANCE 4

LUTTE CONTRE UNE CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE

Président : M. Hugo Bonar,
Responsable de l'application des mesures pénales, Conseil irlandais du médicament (IMB),
Irlande

16 h 30	L'expérience de la Suisse en matière de lutte contre la contrefaçon des produits médicaux M. Matthias Stacchetti, Chef de la division pénale, Swissmedic, Institut suisse d'autorisation et de surveillance des produits thérapeutiques
16 h 45	Les défis de la lutte contre la contrefaçon des produits médicaux M ^{me} Popi Nikolaidou-Kanari, Directrice, Laboratoire général d'Etat de Chypre (SGL)
17 h 00	Les poursuites pénales en matière de contrefaçon des produits médicaux d'un point de vue pratique M. Manuel Casanova, Lieutenant, chef de la division consommation et environnement, service central des opérations, Guardia Civil, Espagne M. Juan José Castro García, Inspecteur de police nationale, chef du groupe 2 de la Section de la consommation, environnement et dopage à la Brigade centrale des enquêtes liées à la criminalité spécialisée
17 h 30	Opération PANGEA: comment lutter contre les médicaments contrefaits et illicites ? M ^{me} Cecilia Fant, Officier spécialisé, Sous-Direction de la lutte contre la contrefaçon de produits médicaux et la criminalité pharmaceutique, INTERPOL
17 h 45	Débat

Fin de la première journée

18 h 00 – 20 h 00

Événement social (organisée par la Mairie de Madrid)

SÉANCE 5

LE DROIT PÉNAL COMME INSTRUMENT DE LUTTE CONTRE LES MÉDICAMENTS FALSIFIÉS : L'INFRACTION PÉNALE ET LA POURSUITE DES AUTEURS

Président : M. Carlo Chiaromonte,
Chef de la Division du droit pénal, Conseil de l'Europe

9 h 30	Mesures préventives énoncées dans la Convention MÉDICRIME (droit matériel) M. Carlos María Romeo Casabona, Professeur de droit pénal, UPV-EHU et directeur de la chaire interuniversitaire Droit et génome humain, Université de Deusto et Université du Pays basque
9 h 45	Le droit pénal comme instrument de lutte contre les médicaments falsifiés : l'infraction pénale et la poursuite des auteurs M ^{me} Rosa Calvo, Procureur, Espagne
10 h 00	Les infractions pénales via Internet : le cas de la Convention MÉDICRIME M ^{me} Pilar Nicolás Jiménez, Département de droit public, faculté de droit, Université du Pays basque
10 h 15	Examen de la Convention MÉDICRIME et de sa pertinence vis-à-vis des secteurs des médicaments et des appareils médicaux M. Lincoln Tsang, Président du comité de biologie/biotechnologie et vice-président du comité de nomenclature, Commission de la pharmacopée britannique (BPC)
10 h 30	Débat

10 h 45 – 11 h 15



SÉANCE 6

ASSOCIATION DES ÉTATS ET RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Président : M^{me} Suzanne Keitel, Directrice,
Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé, Conseil de l'Europe

11 h 15	Coopération internationale : rencontres ibéro-américaines avec les autorités compétentes en matière de médicaments M ^{me} Belén Escribano Romero, Chef du Service d'inspection et de contrôle, Ministère de la Santé, Espagne
11 h 30	L'exemple du réseau des Laboratoires officiels de contrôle des médicaments (OMCL) M ^{me} Silvia Muñoz Botella, Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (DEQM), Conseil de l'Europe
11 h 45	Débat

ALLOCUTIONS DE CLÔTURE

12 h 00	<ul style="list-style-type: none"> ➤ M. Fernando García Román, Secrétaire d'Etat à la Justice de l'Espagne ➤ M^{me} Pilar Farjas Abadía, Secrétaire générale chargée de la Santé et de la Consommation ➤ M. Carlo Chiaromonte, Chef de la Division du droit pénal, Conseil de l'Europe ➤ M. Ángel Llorente, Directeur général de la coopération juridique internationale et des relations interconfessionnelles, Ministère espagnol de la Justice
---------	---

12 h 15 Fin de la conférence

12 h 30 – 13 h 30

Cocktail offert par le Ministère espagnol de la Justice

ANNEXE

Présidents / intervenants

M. Oscar Alarcón Jiménez, co-secrétaire du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) du Conseil de l'Europe

M. Hugo Bonar, responsable de l'application des mesures pénales, Conseil irlandais du médicament (IMB), Irlande

M^{me} Rosa Calvo, procureur, Espagne

M. Manuel Casanova, lieutenant, chef de la division consommation et environnement, service central des opérations, garde civile, Espagne

M. Carlo Chiaromonte, chef de la Division du droit pénal, Conseil de l'Europe

M^{me} Belén Crespo Sánchez-Eznarriaga, directrice, Agence espagnole des médicaments et des appareils médicaux

M. Jim Dobbin, vice-président de la sous-commission de la santé publique, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

M^{me} Belén Escribano Romero, directrice du Département d'inspection et de contrôle, ministère de la Santé, Espagne

M^{me} Cecilia Fant, officier spécialisé, Sous-Direction de la lutte contre la contrefaçon de produits médicaux et la criminalité pharmaceutique, INTERPOL

M^{me} Pilar Farjas Abadía, secrétaire générale chargée de la Santé et de la Consommation, Espagne (à confirmer)

M. Hans-Holger Herrnfeld, ministère fédéral de la Justice, Berlin, Département du droit pénal, Allemagne

M. Ashley How, directeur EMOA, Institut de sécurité pharmaceutique (PSI)

M^{me} Susanne Keitel, directrice, Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (DEQM), Direction générale de la démocratie (DG II), Conseil de l'Europe

M. Jan Kleijssen, directeur, Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, Direction générale des droits de l'homme et de l'état de droit (DG I), Conseil de l'Europe

M. Ángel Llorente, Directeur général de la coopération juridique internationale et des relations interconfessionnelles, Ministère espagnol de la Justice

M^{me} Ana Mato Adrover, ministre espagnole de la Santé, des Services sociaux et de l'Egalité

M^{me} Silvia Muñoz Botella, Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (DEQM), Conseil de l'Europe

M^{me} Pilar Nicolás Jiménez, Département de droit public, faculté de droit, Université du Pays basque, Espagne

M^{me} Popi Nikolaidou-Kanari, directrice, Laboratoire général d'Etat (SGL), Chypre

M. Fernando Román García, secrétaire d'Etat à la Justice, Espagne

M. Carlos María Romeo Casabona, professeur de droit pénal, UPV-EHU et directeur de la chaire interuniversitaire Droit et génome humain, Université de Deusto et Université du Pays basque, Espagne

M. Alberto Ruiz-Gallardón, ministre de la Justice, Espagne

M. Lorenzo Salazar, président du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), Conseil de l'Europe

M. Matthias Stacchetti, chef de la division pénale, Swissmedic, Institut suisse d'autorisation et de surveillance des produits thérapeutiques, Suisse

M. Lincoln Tsang, président du comité de biologie/biotechnologie et vice-président du comité de nomenclature, Commission de la pharmacopée britannique (BPC), Royaume-Uni

M^{me} Ksenija Turkovic, juge, Cour européenne des droits de l'homme

M^{me} Luisa Vidal, juge, Espagne

M^{me} Junko Yamamoto, attaché technique, Organisation mondiale des douanes

Comité d'organisation :

1. Conseil de l'Europe :

- **Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, Direction générale des droits de l'homme et de l'état de droit, Division du droit pénal, DG I :**
 - M. Carlo Chiaromonte, chef de la Division du droit pénal
 - M. Oscar Alarcón Jiménez, secrétaire de la Conférence régionale sur la Convention MÉDICRIME, co-secrétaire du Comité européen pour les problèmes criminels
- **DEQM, Direction générale de la démocratie, DG II**

2. Ministère espagnol de la Justice :

- Mme Ana María Andrés Ballesteros, DG adjoint des Affaires justice dans l'Union européenne et des organisations internationales
- Mme Inmaculada Aguado-Muñoz Ramírez, conseillère, chef du Service de soutien, Direction générale de la coopération juridique internationale et des relations avec les cultes, ministère de la Justice
- M. Javier Gómez de Agüero López, conseiller, cabinet du secrétaire d'Etat à la Justice, ministère de la Justice
- Mme Pilar Vilaplana García, conseiller juridique à la Direction générale de la coopération juridique internationale et des relations interreligieuses
- Mme Silvia Negro Alousque, ministère de la Justice, chef de service à la Direction générale de la coopération juridique internationale et des relations interreligieuses

3. Événement social (organisée par la Mairie de Madrid)

